

le petit repère

magazine de la cité des associations
| janvier 2022 |

n°83

LE MAIRE
ET TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE
VOUS SOUHAITENT
UNE BELLE ET HEUREUSE
ANNÉE 2022



#MarseilleSolidaire



VILLE DE
MARSEILLE



SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| LE MOT DU MAIRE | » 03 |
| ÉDITO | » 03 |
| VIVACITÉ 2021 | » 04 |
| VIVACITÉ 2021 | » 05 |
| L'ENGAGEMENT UNE URGENCE QUI NOUS ENVAHIT | » 06 |
| L'ENGAGEMENT UNE URGENCE QUI NOUS ENVAHIT | » 07 |
| L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF À LA PORTÉE DE TOUS | » 08 |
| L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF À LA PORTÉE DE TOUS | » 09 |
| ATELIERS THÉMATIQUES ET DÉBAT AUTOUR DE L'ADHÉSION AUX PROJETS ASSOCIATIFS | » 10 |
| NOUVEAUTÉ À LA CITÉ DES ASSOCIATION | » 11 |
| CÉRÉMONIE DE REMISE DE TROPHÉES DE L'ENGAGEMENT AUX BÉLÉVOLES | » 12 |
| CÉRÉMONIE DE REMISE DE TROPHÉES DE L'ENGAGEMENT AUX BÉLÉVOLES | » 13 |
| MASSALIOTTE CULTURE : «CELA EST ARRIVÉ ET PEUT ARRIVER À NOUVEAU» | » 14 |
| MASSALIOTTE CULTURE : «CELA EST ARRIVÉ ET PEUT ARRIVER À NOUVEAU» | » 15 |
| AISTHESIS | » 16 |
| AFRICAN DREAM | » 16 |
| KIPAWA | » 16 |
| LE MOUVEMENT DE LA PAIX | » 17 |
| COMBO | » 18 |
| CRÉ SCÈNE 13 | » 18 |
| COLLECTIF SAINT-JEAN | » 18 |
| OUVRIR LA VOIE DES MOTS | » 19 |
| PLANNING FAMILIAL 13 | » 19 |
| FGRCF | » 19 |
| SINGA MARSEILLE | » 20 |
| TRANSAT | » 20 |
| SUPER CAFOUTCH | » 20 |
| CENTRE RESSOURCE MARSEILLE | » 21 |
| FICHE TECHNIQUE : LA PARTICIPATION ASSOCIATIVE DES JEUNES RESTE STABLE | » 22 |
| FICHE TECHNIQUE : LA PROTECTION SOCIALE DU BÉNÉVOLE | » 23 |
| FICHE TECHNIQUE : LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE COVID-19 | » 24 |
| FICHE TECHNIQUE : LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE COVID-19 | » 25 |
| FICHE TECHNIQUE : LES ABANDONS DE FRAIS DES BÉNÉVOLES | » 26 |
| FICHE TECHNIQUE : LES ABANDONS DE FRAIS DES BÉNÉVOLES | » 27 |
| AGENDA | » 28 |



ERRATUM

Dans le petit repère n°82 de septembre 2021, nous avons omis de mettre dans le sommaire, l'association Génération Solidaire. Vous trouvez l'article à la page 10 du magazine.



Les associations sont l'un des fondements essentiels d'une démocratie saine, forte, vivante. Le droit d'association est une liberté publique fondamentale et les associations sont l'un des piliers de notre vie sociale.

Grâce à elles, nous pouvons nous réunir pour penser, créer, se divertir, mais aussi s'entraider, apprendre les uns des autres, travailler collectivement à rendre le monde meilleur ou tout simplement le quotidien plus joyeux et plus solidaire. Adhérer à une association, c'est contribuer chacun à son échelle, selon ses possibilités et ses convictions, à la vie sociale et citoyenne de notre ville.

Marseille est riche de sa vie associative si dense, si diverse, si dynamique.

À Marseille, vous êtes plus de 20 000 associations, plus de 250 000 bénévoles à donner votre temps, votre énergie, vos compétences, pour faire vivre la culture, le sport, les solidarités ou la préservation de l'environnement.

La municipalité doit accompagner ce dynamisme, cultiver cette richesse, de plus en plus et de mieux en mieux. Nous sommes déterminés à agir jour après jour à vos côtés pour construire ensemble cette ville plus proche, plus juste, plus solidaire, à laquelle nous nous sommes engagés.

À vous, responsables associatifs et bénévoles, qui poursuivez votre engagement malgré les contraintes que nous a imposé et nous impose encore la crise sanitaire, je tiens à adresser mes plus vifs encouragements et mes remerciements les plus chaleureux. Vous êtes un maillon essentiel de la vie de la cité, du quotidien des Marseillaises et des Marseillais, du bien vivre et du vivre ensemble, ici à Marseille.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2022.

Benoît PAYAN
Maire de Marseille



Depuis de longs mois, la situation aime malheureusement à nous rappeler que la réalité d'aujourd'hui n'est pas celle de demain.

Nous vivons une période sans précédent, et comme l'année dernière, les fêtes de fin d'année ont été quelque peu tronquées par ce virus qui ne cesse d'évoluer pour nous opposer de nouveaux variants.

Cette conjoncture sanitaire pèse sur chacune et chacun d'entre nous, c'est une certitude. Mais nous devons continuer à entretenir la flamme de l'espoir.

Car grâce à cet espoir et cette envie de vivre, vous avez pu tout de même proposer des activités tout au long de l'année aux Marseillaises et Marseillais, même si, vous aussi, vous avez vécu des moments difficiles : l'impossibilité de se voir, de se réunir, de tenir des réunions, d'organiser des événements... L'essence même de l'association, au sens propre, a été mise en péril par cette pandémie qui nous pousse à nous réadapter et à trouver des solutions.

Et je tiens à souligner le fait que vous avez réussi à faire fonctionner les activités de vos associations, certes tant bien que mal compte tenu des restrictions, mais avec une inventivité et un esprit collectif tout à fait remarquables. Et ce, que ce soit dans le sport, la culture, le social ou les autres domaines. Je vous félicite et vous remercie pour votre détermination à proposer aux Marseillaises et Marseillais cette multitude d'actions dans la Ville. Vivacité a été d'ailleurs une nouvelle fois un succès au Parc Borély. C'est une journée exceptionnelle où tout Marseille vient à la rencontre des associations qui font la ville.

J'ai la chance de rencontrer un bon nombre d'entre vous depuis bientôt deux ans, et vous démontrez au quotidien l'importance du tissu associatif local pour le bien vivre ensemble.

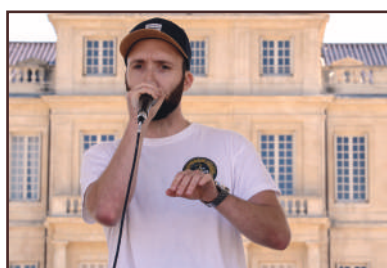
Depuis le début de cette crise, la Ville aussi a su faire preuve d'une grande solidarité à tous les niveaux. Nous avons essayé d'être toujours plus proches de la population, et de vous, acteurs de terrain, en mobilisant tous les moyens en notre possession pour améliorer le quotidien au sein de notre ville.

Améliorer la vie de toutes et tous : ceci est notre leitmotiv et je m'y engage personnellement jour après jour auprès du Maire de Marseille, Benoît Payan. C'est donc avec un grand plaisir et un profond optimisme que je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous avons réellement la nécessité d'être confiants pour l'avenir afin de retrouver la sérénité et le bonheur. Je suis fier et enthousiaste de vivre dans une ville qui recèle d'autant de personnes investies pour l'autre.

2022 peut faire oublier les deux années précédentes en gardant en ligne de mire la promesse de jours plus heureux pour toutes et tous.

Bonne année !

Ahmed HEDDADI
Adjoint au Maire
en charge du lien social, de la vie associative,
des centres sociaux, de l'animation urbaine et du bel âge.



Bonne organisation
Bonne tenue de la manifestation
ACCUEILLIR AU SUD

C'est une journée conviviale et festive qui permet aux différentes associations de se connaître, en ceci cette journée est positive.

AMICI

Merci de prévoir des toilettes du côté du château pour les stands positionnés à proximité. Un point café/boissons serait le bienvenu. Bravo pour votre installation sécurisée et les emplacements à l'ombre des arbres.

Distribution des repas sympa

**ESSOR PROVENÇAL
EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS**

Nous sommes contents de notre stand car nous avons eu de grandes tables et six chaises et nous avons pu installer nos jeux de sociétés adaptés. Nous avons pu sensibiliser des personnes à l'handicap visuel tout en les faisant jouer.

Notre association a figuré sur la Provence avec un article.

Nous étions bien placés sans trop de bruit
Notre Association DASLCA vous remercie et votre équipe Vivacité

DASLCA

Repas sympathique et de bonne qualité.
Accueil correct et assistants à l'écoute
LES CANNES BLANCHES

Très bonne disposition et utilisation des lieux
Merci d'avoir tenu compte de nos observations
SOLIDARITÉ PROVENCE AFGHANISTAN

Très bonne idée la récupération des sachets vides du pique-nique, les animations sportives, ainsi que l'accompagnement musical.

Merci pour l'organisation de la journée
SMUC

Très bonne organisation, avant et pendant le 12 septembre, du début à la fin y compris pendant la pause déjeuner.

RÉSISTER AUJOURD'HUI

L'organisation était parfaite !
ÉVASION ET RANDONNÉE

C'était très bien, le sandwich était bon.
GEMPII

Continuez !
FEMMES SOLIDAIRES MARSEILLE

Disposition des stands parfaite à répéter pour les prochaines éditions.
LE MILLE E UNA ITALIA

Garder le soleil et le beau temps sans le vent
Merci de l'accueil
ALLO ALZHEIMER

Journée agréable et faite de beaucoup d'échanges.
2 DA STREETZ



VIVACITÉ 12 SEPTEMBRE 2021 AU PARC BORÉLYS

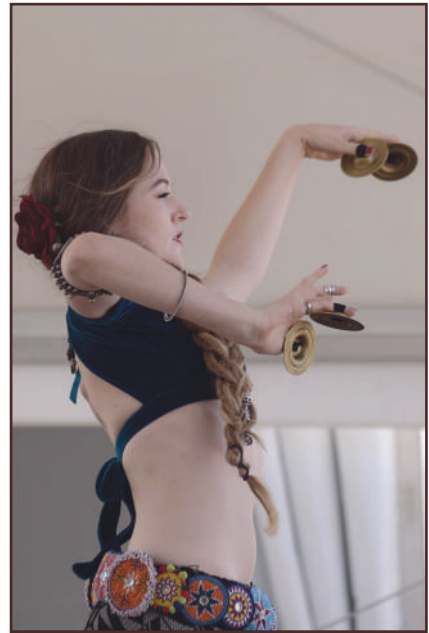


Manifestation intéressante dans le sens où l'on découvre d'autres associations avec lesquelles on peut échanger, et où on se fait connaître. Merci.

PULSATION

Merci
SOLIANE

Merci ! Vous êtes super.
TOUS ALBATROS



Merci pour tout
Belle organisation : place, repas...
KRAV MAGA À MARSEILLE

Merci. Très bien les toilettes sèches.
DIVADLO THÉÂTRE ANIMATION

On reviendra !
LES BLOUSES ROSES

Super !
GYM VOLONTAIRE PÉRIER PARADIS MARSEILLE

Très bon emplacement, très bonne organisation.
Distribution des repas excellente (plus besoin de faire la queue)

Nette amélioration sur le plan écologique ; nombreuses poubelles à tri sélectif, suppression des ballons, toilettes en carton.

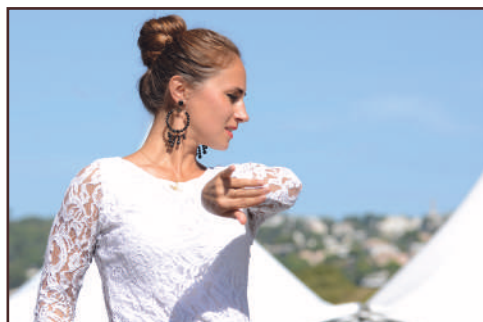
Le personnel a été très attentif aux associations. Ça fait du bien de se sentir encouragé.e.s et apprécié.e.s

Un grand merci et au plaisir de se retrouver l'année prochaine

MOUVEMENT DE LA PAIX

Très bonne organisation
LIBRE PENSÉE

© Photos Michel Cetri - Ville de Marseille



Conférence du 16 novembre 2021 des semaines de l'engagement

« L'engagement : une urgence qui nous envahit »

Au fil de nos vies, nous sommes toutes et tous amenés à faire prendre d'engagement. Qu'on s'engage à tenir une promesse, à faire quelque chose ou à épouser quelqu'un, l'engagement ne fait pas partie de ces concepts flous, qui nous semblent étrangers, lointains de notre quotidien. Pourtant le terme d'engagement n'est pas aussi limpide qu'il n'y paraît. L'étymologie rappelle que l'engagement exige de « mettre quelque chose en gage ». Il n'est donc pas gratuit, il coûte ! Est-ce le prix de notre indifférence, celui de nos peurs, de nos fatigues, de nos emplois surchargés, de nos culpabilités ? S'engager veut dire tant de choses.

L'engagement peut être entendu au sens de « conduite » ou au sens d'« acte de décision », selon qu'il désigne un mode d'existence dans et par lequel l'individu est impliqué activement dans le cours du monde, s'éprouve responsable de ce qui arrive, ouvre un avenir à l'action, ou qu'il désigne un acte par lequel l'individu se lie lui-même dans son être futur, à propos soit de certaines démarches à accomplir, soit d'une forme d'activité, soit même de sa propre vie. (1)

L'analyse de l'engagement, en l'un et en l'autre sens, porte d'abord sur les aspects les plus généraux que l'on retrouve dans toutes les formes d'engagement ; à ce niveau, elle reste forcément formelle. Elle étudie ensuite les modalités particulières

qui qualifient telle ou telle forme déterminée d'engagement ; elle prend alors une allure concrète, car s'engager, c'est aussi et surtout agir !

Deux aspects caractéristiques de l'engagement nécessitent d'être éclairés : son caractère anticipateur et le rapport qu'il établit entre l'infinité d'un pouvoir et la finitude d'un objet déterminé. Cela consiste à rattacher les propriétés de l'engagement à certaines des structures fondamentales de l'être humain, structure de la temporalité d'une part, structure de la liberté d'autre part. La forme concrète d'engagement qui réalise de la manière la plus radicale les propriétés générales de l'engagement semble bien être celle qui engage des êtres les uns vis-à-vis des autres, le désir de changer de vie, de changer LA vie. S'engager auprès des autres, c'est aussi s'engager auprès de soi en trouvant le sens de notre existence.

L'engagement au sein d'activités associatives est générateur de nombreuses externalités positives pour la société. Facteur d'émancipation pour les individus, permettant de sortir des carcans sociaux ou culturels et de développer des compétences, formelles ou informelles, dans un projet collectif, il est vecteur d'implication citoyenne, offre une alternative au chacun pour soi, et fait vivre le lien social sur les territoires. L'engagement est devenu, au fil des années

un sujet de préoccupations, donnant lieu à des initiatives ou dispositifs s'inscrivant dans les politiques publiques. Une société de l'engagement n'a de sens que si elle est au service d'une société inclusive. L'engagement associatif n'est malheureusement pas exempt d'inégalités et il faut en rechercher les causes et en lever les freins. Les politiques publiques ont rarement fait le lien entre les actions à destination des jeunes et plus largement des individus qui s'engagent et les conditions sociales et culturelles de leur participation citoyenne. Au-delà de la question des jeunes, la majorité des bénévoles ont une formation de niveau secondaire ou supérieur, et les cadres supérieurs sont plus fréquemment bénévoles (39%) que les ouvriers (18%). Un constat similaire peut être fait concernant l'accès à l'engagement pour les personnes en situation de handicap, les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une frange des seniors. L'engagement associatif doit être une participation sociale accessible et ouverte à tous, et c'est un enjeu que doivent partager associations et pouvoirs publics en se saisissant véritablement du sujet.

Cependant, il ne s'agit pas pour autant de dire « tout le monde doit être bénévole » mais bien tous ceux qui le souhaitent peuvent l'être, il ne devrait pas y avoir d'empêchement, de quelque nature que ce soit à l'engagement. Celui-ci ne doit pour



autant devenir ni d'un devoir, encore moins d'une obligation, dont l'absence susciterait de la mauvaise conscience. Au contraire il n'est pas question d'en faire une corvée, mais un hommage à cette « *vita activa* »², cette vie d'initiative, comme l'appelle Hannah Arendt, celle qui consiste à s'engager auprès des autres, mais aussi à s'engager auprès de soi, en trouvant le sens de notre existence. L'engagement raconte l'histoire de celles et ceux qui ont pu, su, s'élancer, de telle sorte qu'ils découvrent, après s'être engagés, un visage d'eux même qu'ils n'auraient pas imaginé, un visage éclairé par les autres et par l'avenir.

La sociologie du bénévolat nous montre le peu d'évolution quant aux personnes bénévoles dans les associations, et particulièrement pour celles qui ont des responsabilités, notamment élues. Les associations sont des écoles de démocratie, lieux d'ascension sociale, lieux d'inclusion sociale, lieux pour apprendre, pour exercer. (2)

Le sujet de l'engagement au cœur des travaux du RNMA est intégré, à nouveau, dans notre projet stratégique 2020/2025. En 2019, nous avons exploré le sujet en Outremer avec une quarantaine de MDA, dont la Cité des Associations de Marseille. La réalité du secteur associatif guyanais fut particulièrement intéressante pour apporter des éléments de réponses aux questions que nous nous posions. Les associations présentes dans tous les domaines d'activités, sur tout le territoire, allant des quartiers sensibles jusque dans les communes isolées, apportent un lien social incomparable. Elles jouent un rôle significatif, et souvent mal connu sur le plan économique. Nos travaux nous ont permis de mettre en lumière la richesse associative du territoire, et de mieux faire connaître l'impact du secteur associatif et celui de l'engagement des citoyens dans le développement territorial de la Guyane mais aussi sur les territoires de métropole.

Carole Orchamp,
déléguée générale du RNMA

- (1) Encyclopédie Universalis – article – rédacteurs : Jean LADRIÈRE : professeur émérite à l'université catholique de Louvain (Belgique) - Jacques LECARME : professeur de littérature française à l'université de Paris-III-Sorbonne nouvelle - Christiane MOATTI : professeur à l'université de Paris-III-Sorbonne nouvelle, directeur de la série Malraux à la Revue des lettres modernes
- (2) « Condition de l'homme moderne » de Hannah ARENDT (Auteur), Paul RICOEUR (Préface) – Pocket (28 août 2002)





Mi 2020, Jacques Attali écrivait : « Avec le confinement, jamais le rôle des associations n'a été aussi primordial. La valeur sociale de leurs activités s'est considérablement accrue. Quand remontera le PIB, il ne faudra pas oublier que c'est grâce à ce que ce PIB ne mesure pas que la société a pu survivre ».

En effet, le monde associatif français constitue un tissu conjonctif essentiel à la vie du pays (1 500 000 associations, dans lesquelles oeuvrent 12 500 000 bénévoles et qui emploient 1 800 000 salariés) ; pendant le covid elles ont joué un rôle essentiel de soutien du corps social.

1- Un monde associatif qui bouge

La dernière livraison de Recherches et Solidarités, comme les conclusions de la Commission Inter Associative de France Bénévolat sur l'évolution de l'engagement bénévole associatif en période de fin de Covid, s'accordent sur un même diagnostic ; mutations accélérées par le Covid, les « Je », c'est-à-dire chacun des bénévoles qui s'engagent dans des associations sont, en âge, en quantité, en qualité et en durée d'engagement, de plus en plus différents, les motifs, causes pour lesquels ils acceptent de s'engager avec d'autres, c'est à dire à devenir des « Nous » évoluent également. Et l'on souhaite de plus en plus que les bénéficiaires, les « Eux », ceux pour lesquels oeuvrent les associations, soient de plus en plus les co-acteurs des services dont ils bénéficient (du « pour » au « par ») pour éviter la spirale destructrice de l'assistanat désespérant, favoriser une action inclusive et le développement de la citoyenneté. Ces évolutions confrontent les associations à cinq considérables défis.

L'engagement associatif à la portée de tous : du « Je » au « Nous » et du « Pour » au « Par »

2 - Des « Je » qui changent :

D'abord quelques évolutions négatives.

- La gouvernance et le bénévolat régulier (au moins une fois par semaine) de nombreuses associations sont souvent assurés par des plus de 65 ans : le confinement et les consignes sanitaires leur imposant une extrême prudence ont amené un nombre important de ces séniors à se mettre en retrait, parfois définitivement, conduisant certaines associations à l'arrêt de leur activité.

- Dans cette situation de crise, de nombreux adhérents n'ont pas renouvelé leur adhésion, plaçant des associations dans des situations économiques précaires, voire les forçant à stopper leur activité.

- Faute de « sièges », souvent localisés, dans des structures publiques ou semi publiques (bâtiments municipaux, maisons des associations...) qui ont dû cesser, pour des raisons sanitaires, d'offrir cet hébergement, beaucoup d'associations ont perdu le lien avec des bénévoles en mal de lieux de rencontre.

- Dans une situation de fonctionnement dégradé, la survie de plusieurs associations a beaucoup dépendu de la qualité d'animation des équipes et de leurs capacités d'innovation et de résilience : tout le monde n'a pas forcément ces types de talents. D'où, parfois, de véritables hémorragies d'énergies et une grande difficulté à recréer du collectif.

Mais la période de crise a aussi enclenché des dynamiques positives :

- Meilleure maîtrise collective du numérique. Beaucoup de bénévoles se sont familiarisés avec les outils numériques d'échanges à distance (Zoom, Meets, Star Leaf...) : « on n'est pas obligé d'être toujours géographiquement ensemble pour pouvoir travailler ensemble ». Un vrai progrès culturel favorisant le développement de fonctionnements en réseau.

- Les 18-35 ans ont fait une réelle irruption

généreuse et en fanfare dans le monde de l'engagement bénévole : À mesure que se rétrécissait l'engagement bénévole associatif des séniors depuis 2016, se développait le goût des 18-35 ans pour l'action bénévole (une augmentation de 33% en 4 ans, particulièrement durant la période Covid). Mais il s'agit d'un type d'engagement aux caractéristiques neuves : un engagement ponctuel, « spot », concret, local, à résultats visibles et libéré de toute contrainte hiérarchique : « Dites moi ce qu'il y a concrètement à faire, ici, pour qui, où, avec qui, à quoi ça sert, donnez moi les moyens nécessaires et je le fais dès que j'ai un créneau. ». Beaucoup d'associations, malheureusement, se sont fossilisées sur des modes d'organisation dépassés et considèrent que ce mode d'engagement, « ce n'est pas sérieux ». Heureusement beaucoup de ces jeunes sont capables aujourd'hui de s'organiser en collectifs indépendants, (Tiers lieux, E-bénévolat, Cafés-bénévoles...) pour ne pas avoir à brider leur générosité à la mesure de modes d'organisation associatifs d'un autre temps.

3. Des « nous » qui mutent » : nous le sentons tous, notre pays est de plus en plus sous l'empire de ce que Spinoza appelait « les passions tristes » (ressentiments, jalousies, égoïsmes individuels, haines...) et ça vient de loin (cf Jules Renard, Georges Elgozy, Michel Godet, Pierre Rosanvallon. Le (ou la) bénévole (le « Je ») veut échapper à ce triste emprisonnement : il ou elle recherche dans l'engagement ce que nous appelons le PLUS (Plaisir de l'action, Lien social (cf. le beau livre "La société du lien"), Utilité, Sens de sa vie et, pour le dire autrement, l'épanouissement de sa part de fraternité (ou comme le disent les Québécois, de sa part d'amour : don, gratuité, désintéressement, dépassement de soi, générosité, amour des autres...). Et le « Nous » sur lequel il (ou elle) s'engage, ce ne sont plus pour les grandes causes

philosophiques et sociétales, pour transformer la société, comme au temps de l'Action catholique ou des jeunesses communistes, mais pour contribuer très concrètement à la résolution de problèmes spécifiques qui se posent immédiatement, « là où je vis dans ma proximité, et dans les domaines où les manques semblent les plus insupportables (santé, logement, nourriture, solitude, exclusions de toutes sortes, décrochage scolaire, accueil des migrants, illettrisme, insertion des jeunes, personnes sous mains de justice...) ». Il s'agit de plus en plus d'un « Nous » d'action concrète à résultats immédiatement visibles. Et les jeunes sont en pointe dans cette évolution.

4 - Des « eux » qui deviennent co-acteurs (du pour au par) et une recherche d'engagement bénévole associatif inclusif : de plus en plus, le bénéficiaire de l'action associative devient co-porteur de la co-construction du service qu'il reçoit et les associations d'un même bassin de vie s'efforcent de co-construire des écosystèmes de solidarité. Durant la crise sanitaire se sont multipliées, sur certains territoires particulièrement résilients (surtout dans de nombreuses villes moyennes) des coopérations entre de multiples associations aux actions complémentaires, coopérations qui associent aussi les collectivités locales, les entreprises implantées sur le territoire, tout en intégrant de multiples initiatives individuelles. France Bénévolat, habitué depuis 20 ans à accompagner la suscitation et l'accompagnement de tels réseaux complexes de solidarités locales, multiplie, en ce moment, ces types de coopérations un peu partout en France, avec l'aide d'AG2R-La Mondiale : c'est le Projet REACT (Renforcer l'Engagement Associatif au Cœur des Territoires).

5 - Ces évolutions posent cinq défis aux associations.
Le défi du projet de l'association : trop d'associations continuent parce qu'elles ont commencé. La cause qui les avait suscitées a vieilli ou disparu. D'où la nécessité pour chaque association d'un puissant effort de réflexion pour clarifier et mettre à jour son projet associatif, intégrer dans son mode de fonctionnement la révolution numérique et communiquer de façon claire, attractive et justifiée sur ses ambitions. Sinon, il est

abusif de réclamer des subventions, une prétention qui participe à rendre coûteux et inefficace un saupoudrage « tous azimuts » de l'argent public. Et il est peu probable que de nouveaux bénévoles viennent vivifier une association en panne d'ambition et incapable de dire clairement à quoi elle sert, quelle est sa valeur ajoutée sociale...

Le défi de l'efficacité territoriale : qu'il s'agisse de sport, de culture, d'éducation... ou de problèmes sociaux, c'est sur la maille territoriale qu'apparaissent concrètement les besoins et c'est à ce niveau que les nouveaux bénévoles, soucieux avant tout d'efficacité immédiate, vérifiable et de proximité peuvent envisager de s'engager. D'où la nécessité pour une association d'être ouverte sur son territoire, de le connaître finement et d'agir, autant qu'il est possible, de façon inter associative – à la fois grâce à des coopérations sur des projets communs et via des mutualisations de moyens.

Le défi de la pédagogie de l'engagement : pour permettre aux nouveaux bénévoles de passer de l'implication ponctuelle (leur tropisme actuel) à l'engagement associatif durable, il est nécessaire d'innover. Le champ de la pédagogie de l'engagement est très ouvert (utilisation des réseaux sociaux, e-bénévolat, mobilisation des « bénévoles contagieux » - ceux qui « donnent envie » - valorisation des acquis du bénévolat – cf. le « Passeport bénévole » dorénavant reconnu par la VAE...). En tout cas, les associations ont l'obligation vitale de sortir de leur « entre soi », de leurs routines de fonctionnement et de leurs habitudes. Les jeunes ne viennent et surtout ne restent que si on fait briller leurs yeux.

Le défi de la gouvernance : Comment amener les bénévoles d'une association à y prendre des responsabilités, comment préparer progressivement le remplacement de l'équipe de tête, comment professionnaliser les modes de fonctionnement (organisation, management) sans réduire la vitalité de l'association et le goût que l'on a à y vivre, comment articuler le rôle des bénévoles responsables, des salariés – quand il y en a – et des bénéficiaires, comment évaluer en permanence les résultats de l'action et apprécier que l'on reste bien dans le mandat de l'association et fidèle aux

principes que l'on a annoncés (charte éthique...), autant d'interrogation auxquelles devront répondre demain les associations pour subsister dans un monde de plus en plus exigeant et concurrentiel.

Le défi économique : Les subventions publiques (État et collectivités territoriales) vont durablement se réduire ; d'où la nécessité pour chaque association de pouvoir prouver son utilité sociale et ses efforts de progrès, d'objectiver ses résultats, d'affiner sa gestion, d'apprendre à monter des projets communs avec d'autres acteurs (entreprises, collectivités, fondations, autres associations...) tout en veillant à garder son indépendance et en évitant toute instrumentalisation.

6- Six exigences personnelles pour ceux qui ont la responsabilité de contribuer à dynamiser l'engagement bénévole dans leur association : les 6 E

- Donner de l'Étoile (du souffle, du sens, de l'envie)
- Entretenir l'Enthousiasme (le goût de continuer)
- Savoir Écouter (l'équipe qui anime, les bénévoles, les bénéficiaires, les partenaires)
- Faire preuve d'Endurance « L'échec n'est pas le contraire de la réussite, c'en est le brouillon »
- Veiller à l'Éthique (l'engagement bénévole associatif, c'est passer du cœur à l'action, c'est-à-dire de l'émotion qui mobilise à une réponse concrète sur le terrain, mais en gardant, dans l'action même, les valeurs du cœur ; ne jamais agir en technocrate, en singeant l'entreprise).
- Assurer l'Exemplarité : dans le monde associatif, plus qu'ailleurs, on ne croit et on ne suit que ceux qui mettent concrètement en oeuvre les valeurs qu'ils annoncent et qui mouillent leur chemise)

7- En guise de conclusion : « Il y a deux types d'efficacité : celle du typhon qui emporte tout sur son passage et celle de la sève qui fait pousser » écrivait Albert Camus. Parce qu'il est volontaire et collectif, l'engagement bénévole associatif suscite la belle efficacité de la sève : nous grandissons tous dans le « faire ensemble » et l'action solidaire partagée.

HERVÉ SÉRIEYX,
Vice président national de France Bénévolat



29 novembre 2021 Ateliers thématiques et débat autour de l'adhésion aux projets associatifs.

1/ le MOUVEMENT ASSOCIATIF PACA

Les associations à Marseille et en région PACA sont nombreuses, près de 134 000 en région, et + de 61 000 dans les Bouches du Rhône.

Lors de l'atelier, nous avons relevé deux problématiques avec les participants qui entrent en écho avec les résultats de l'enquête du Mouvement Associatif (retrouvez l'infographie - <https://lemouvementassociatif-sudpaca.org/resultats-enquete-covid-19-1-an-apres-ou-en-sont-les-associations/>) : La mobilisation des bénévoles à long terme et le renouvellement des postes dans les Bureaux sont deux problématiques centrales du tissu associatif et qui sont ressortis lors de cet atelier.

Malgré le constat évident d'un manque de bénévoles pérennes au sein des assos, nous ne manquons pas de remarquer l'engagement permanent malgré tout dans les associations, surtout lors de période de crise, comme celle que nous vivons.

La mobilisation va surtout être renforcé lors d'actions « coup de poing » de ramassage des déchets, au sein d'associations qui soutiennent des personnes invisibilisées, lors d'évènements culturels...

Lors de cet atelier, nous observons que la vision de cet engagement a évolué. Les jeunes par exemple, ne s'engagent plus dans une association bien précise mais plutôt dans ces actions ponctuelles, souvent avec des associations de solidarité ou de lutte pour l'environnement.

Le Mouvement Associatif remercie chaleureusement la Cité des associations et les associations participantes. Les témoignages sont venus renforcer notre décision d'agir plus fortement au sortir de la crise sanitaire pour la mobilisation des bénévoles pour les associations du territoire.

Cet atelier et ces temps d'échanges auront permis de consolider notre vision des enjeux. Nous avons pu présenter quelques débuts de réponses avec nos outils notamment la présentation de notre portail dédié aux formations des bénévoles <https://emploi.lemouvementassociatif-sudpaca.org/> Ce portail renforce la captation de bénévoles par la visibilité des actions de formations auxquelles ils peuvent prétendre en étant bénévole. Les formations permettent de développer les compétences des dirigeants et des bénévoles, de consolider les associations et donc leurs actions au service des citoyens et des territoires.

Léa MENAGE

Chargée de mission Socio-culturelles en apprentissage au Mouvement Associatif Sud PACA

2/ HELLOASSO

J'ai été enchanté de participer le 29 novembre dernier aux semaines de l'engagement, d'une part car c'est toujours agréable de se rencontrer "en vrai", d'autre part car j'apprécie énormément échanger directement avec les associations sur leurs problématiques. Avec le contexte actuel,

elles doivent parfois entamer leur transition numérique à marche forcée, ce qui peut en dérouter plus d'une. En tant que structure de l'Économie Sociale et Solidaire, HelloAsso s'engage justement à démocratiser l'utilisation du numérique, à travers nos outils gratuits que nous souhaitons accessibles pour toutes les associations, mais également via les relations que nous entretenons avec des acteurs tels que Latitudes ou encore la Réserve Civique.

Si le numérique peut paraître effrayant, il est nécessaire de se souvenir qu'il est avant tout un outil, et à ce titre un moyen et non une fin. Pour qu'il soit au service du projet associatif, une bonne pratique est de commencer par faire un état des lieux de sa structure, afin de faire émerger les besoins prioritaires que le numérique pourrait aider à régler. L'idéal reste de procéder pas à pas, un outil à la fois, en accompagnant et en sensibilisant si besoin. La beauté (mais aussi la malédiction !) du numérique est qu'il nécessite un apprentissage constant, car les pratiques, les logiciels et les outils évoluent sans cesse. Fort heureusement, les associations peuvent compter sur des acteurs-ressources, qui peuvent les aider en cas de besoin.

Pour conclure, j'ajouterais qu'il y avait une belle complémentarité entre les différentes thématiques, et j'espère que tu as apprécié les échanges autant que moi !

Yannis Pruvost

Chargé de partenariat territorial chez Helloasso



►► Médiatrice numérique

Une médiatrice numérique est à votre disposition, à la Cité des Associations, pour vous accompagner dans toutes les démarches en ligne concernant votre association.

Un accompagnement pour différentes DÉMARCHES en LIGNE :

- créer et déclarer une association sur service-public.fr
- vérifier la publication de la déclaration au J.O
- créer un compte sur le site demande de subventions
- déposer les pièces justificatives

Le mercredi de 9H à 17H (sauf le 1er mercredi du mois)

Le vendredi de 9H à 17H

Merci de prendre rendez-vous

Contact : conseillernum-centre@marseille.fr

ou Madame Sierra au : 04 91 55 38 42



►► Espace coworking

La Cité des associations propose un nouvel espace de travail partagé convivial dédié à nos associations adhérentes.

L'espace coworking, situé au 2^e étage (jauge 18 personnes) du lundi au mercredi de 9h à 17h.

Pour tous renseignements adressez un mail à : cite.asso@marseille.fr



►► Promotion dans les lycées BTS

Promotion du bénévolat et de l'engagement

La Cité des Associations rencontre les jeunes des classes de BTS afin de leur présenter la loi 1901, les valeurs de l'engagement et le tissu associatif marseillais via le Petit Repère.

En effet, depuis 2019 une nouvelle épreuve facultative leur est proposée " l'engagement étudiant ".

Elle a pour objectif de valoriser une action bénévole.

Les critères d'évaluation sont :

- l'appropriation des compétences liées au domaine professionnel ;
- la capacité à mettre en œuvre les méthodes et outils ;
- la qualité de l'analyse ;
- la qualité de la communication.

S'ils vous contactent, merci de leur réserver le meilleur accueil.

6 décembre 2021 Cérémonie de remise des trophées de l'engagement aux bénévoles du tissu associatif marseillais



Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à tous, à cette remise des trophées de l'engagement aux bénévoles du tissu associatif marseillais.

Tout d'abord je tiens à remercier le Maire de Marseille Benoît Payan pour l'écoute, l'intérêt, qu'il porte au monde associatif, et de me donner les moyens de pouvoir vous accompagner au quotidien.

Cette cérémonie vient clôturer les Semaines de l'Engagement avec pour objectif la Valorisation de vos actions quotidiennes en faveur des Marseillaises et Marseillais.

Tout au long de ces semaines, nous avons pu échanger autour de la reprise de vos activités suite à la crise que nous vivons depuis bientôt 2 ans.

Mais également autour du maintien du lien social qui fait partie intégrante de l'engagement Bénévole.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour célébrer votre engagement, votre dévouement en faveur de l'autre, comme je me plais à le répéter.

Marseille ne serait pas Marseille sans son tissu associatif.

Nous souhaitons mettre en lumière certains d'entre vous. Vous êtes le poumon de l'action sociale, culturelle, et sportive sur notre territoire.

À vous, responsables associatifs et bénévoles qui êtes ici aujourd'hui, je dis merci.

La volonté politique de notre municipalité est de vous accompagner au mieux dans la dynamique qui est la vôtre, et de cultiver cet esprit du bien vivre ensemble.

Ces valeurs si chères à notre majorité et qui sont au cœur de mon engagement politique.



Remise des Trophées aux 18 bénévoles désignés par le sort lors de la soirée du 29 novembre par les participants présents aux ateliers thématiques et débat autour de l'adhésion aux projets associatifs.

Trois catégories de bénévoles ont été remerciés :

- ☛ 3 dans la catégorie "jeunes engagés dans le monde associatif",
- ☛ 3 bénévoles marseillais ayant participé via la Cellule Marseille Bénévoles à des événements festifs et solidaires,
- ☛ 12 bénévoles engagés dans des associations marseillaises tout au long de l'année dans l'ombre et l'humilité.





Depuis 2015 et la publication de *Marseille la Napolitaine*, sous l'impulsion de son président Michel Ficetola, historien et auteur, Massaliotte Culture a fourni un important travail de recherche et de mémoire pour faire découvrir au grand public le berceau historique marseillais, représenté par le quartier Saint-Jean, bâti sur le littoral de la rive nord du Vieux-Port, à l'emplacement où, en 600 avant Jésus-Christ, a été fondée l'antique Massalia par des Grecs venus de Phocée.

Un endroit idéal pour les premiers Marseillais, les Massaliotes, car ils y étaient à l'abri du vent, sous les collines de l'actuel Panier, et au plus près de leurs affaires commerciales, à l'entrée du port. Même si, de tout temps, il a abrité des pêcheurs, notamment dans sa fameuse rue Mayousse, dite précisément « la rue des pêcheurs », il était habité par la noble société marseillaise, désireuse d'être proche physiquement du pouvoir (symbolisé par le bâtiment de l'actuel Hôtel de Ville), et par la bourgeoisie marchande, soucieuse, quant à elle, de contrôler en permanence ses affaires, qui se réalisaient donc sur les quais du Vieux-Port.

Au fil du temps, le quartier a été délaissé par ses résidents les plus influents politiquement et économiquement, pour laisser place à une population formée d'ouvriers et d'artisans.

À partir de là, le Vieux-Port a perdu de son prestige et, dès le milieu du XIXe siècle, il a commencé à attirer beaucoup d'émigrants, originaires principalement de l'Europe du Sud.

À la fin du XIXe siècle, le berceau historique phocéén était italianisé et la communauté napolitaine y était de loin la plus nombreuse, au point que le territoire qu'on appelait « la vieille ville basse » (à la limite donc du Panier, côté nord) a été surnommé « la Petite Naples marseillaise ».

Massaliotte Culture a édité trois beaux ouvrages (*Le Vieux Marseille* ; Il était une fois Saint-Jean ; *La Petite Naples marseillaise*), pour montrer ce qu'était réellement ce quartier emblématique à cette époque-là, avec ses lieux les plus connus et ses personnages typiques : pêcheurs, poissonnières, portefaix, enfants de la rue... , sans oublier les résidentes les plus en vue du « quartier réservé » dédié à la prostitution, implanté, par arrêté préfectoral, en plein cœur de la partie littorale de la rive nord du Vieux-Port (de la

rue Radeau, à l'ouest, à la rue de la Reynarde, à l'est).

Le berceau historique phocéén s'est alors paupérisé et ghettoisé, en étant mis à l'index par les nationalistes français qui, dès 1894, à l'occasion des élections législatives, n'ont pas hésité à diffuser une affiche on ne peut plus discriminatoire, précisant : « Protestez contre l'envahissement des Italiens qui ont fait de notre première circonscription de Marseille un faubourg de Naples ».

En 1926, le maire de la cité phocéenne, un certain Flaissières, a lancé au célèbre journaliste Albert Londres : « Je suis le maire de Naples ! ».

En 1942, dans la revue municipale de Marseille, l'académicien Louis Gillet a proféré, de son côté, une attaque des plus abjectes : « Sous les collines des Accoules, gît un des cloaques les plus impurs. Ces quartiers jadis patriciens abandonnés à la canaille, à la misère et à la honte. Quel moyen de les vider de leur pus et de les régénérer ? »...

En novembre 1942, les nazis allemands ont occupé « la zone sud » de la France et envahi Marseille. Les ultranationalistes français, en voulant imposer leur « révolution nationale », prônée par les figures de proue de l'État français de Vichy : Pétain, Laval et Bousquet, ont collaboré avec l'Allemagne hitlérienne afin de procéder à une épuration humaine et matérielle de la Petite Naples marseillaise. Mi-janvier 1943, René Bousquet, chef de la police de Vichy, a scellé un pacte de



compromission avec le responsable des SS en France, Karl Oberig, pour organiser la terrible opération Sultan.

Une opération militaro-policière qui, entre les 22 et 24 janvier 1943, a entraîné : une rafle antisémite (rafle de l'Opéra) et une rafle xénophobe (rafle du Vieux-Port) ; une évacuation manu militari d'au moins 20 000 habitants, dont 12 000 déportés dans l'immonde camp de rétention de Fréjus ; des déportations en camps de concentration nazis (en Pologne, pour les juifs, et en Allemagne, pour les chrétiens).

La dernière phase de l'opération Sultan, exécutée entre le 1er et le 19 février 1943, a concrétisé l'anéantissement de la Petite Naples marseillaise, d'après le très controversé « plan Beaudouin », (du nom de l'architecte Eugène Beaudouin), élaboré par les collaborateurs français et prêt à être mis à exécution, dès février 1942. Donc, neuf mois avant l'occupation allemande de Marseille...

Dans cette affaire, les commanditaires ont bien été les Français. Quant aux Allemands, ils ont été les exécutants, car il n'y avait qu'eux qui pouvaient manier les armes et les explosifs.

Afin que l'opération Sultan, complètement méconnue du grand public français, puisse être enseignée dans les établissements scolaires, Massaliotte Culture a édité, en septembre 2021, l'ouvrage de référence Marseille 1943 : opération Sultan. Analyse d'un crime contre l'humanité.

Parallèlement aux publications de livres, Massaliotte Culture a fourni un travail de mémoire considérable, en faisant apposer trois plaques commémoratives entre l'église Saint-Laurent et la place de Lenche. Et surtout, elle a pu faire ériger, avec le concours du Père Alain Ottonello, une stèle, « Autel du souvenir », sous le fameux clocher des Accoules.

Des cérémonies commémoratives ont été instaurées devant cette stèle.

L'objectif de Massaliotte Culture étant de ne jamais oublier les ravages de l'opération Sultan, tout en essayant de faire triompher sans partage, dans notre société devenue trop matérialiste et sectaire, les principes républicains et les valeurs humanistes.



Cela, afin que ce qui s'est produit dans le ghetto de la Petite Naples marseillaise, en 1943, ne puisse pas se reproduire dans une cité marseillaise ghettoisée...

Primo Levi a écrit : « **Cela est arrivé et peut arriver à nouveau** ». De sages et lucides paroles qui doivent nous inciter à la vigilance !

Tous les ouvrages de Massaliotte Culture sont consultables dans les principales bibliothèques marseillaises. Certains sont encore en vente en librairie.

Marseille 1943 : opération Sultan peut même être téléchargé, grâce à kobo (www.kobo.com)

© Photos archives collection privée - massaliotte Culutre.

plus d'info
Cité des Associations - 93, la Canebière
boîte 305 - 13001 Marseille



© vdm Michel Cetri

Dirigée par la chorégraphe et danseuse Élise Ramond, Aisthesis est une compagnie de danse contemporaine marseillaise. Elle développe un goût pour l'expérimentation et la rencontre : rencontre entre la danse et la musique (rock avec « POGO », électronique avec « Parenthèse »), entre le mouvement dansé et l'espace urbain (avec les Traversées de Marseille en Mouvement), avec des chorégraphes (Camille Vergnaud, Compagnie Lyken), entre et avec les interprètes.

Elle expérimente, creuse et partage une danse brute et sincère, travaillant le sensible comme une véritable matière à pétrir.

Actualités :

Chaque mois, la compagnie Aisthesis invite la danse à travers Marseille. Elle propose des parcours de promenades dansées sur lesquels chaque danseur est invité à improviser. Ces traversées sont une

occasion de (re)découvrir et d'habiter Marseille par l'art du mouvement. Elles invitent les participants, passants ou spectateurs à une promenade sensible aux sons et aux rythmes de la ville. Au programme : parc Longchamp, cours Julien, place Estienne d'Orves, le Panier, les jardins du Pharo ou encore l'Estaque.

Les Traversées de Marseille en Mouvement sont un rendez-vous incontournable pour les amoureux de la danse et de Marseille !

La compagnie Aisthesis travaille actuellement à sa nouvelle création : « POGO », une pièce chorégraphique et musicale, librement inspirée d'une fosse de concert ! Une véritable rencontre entre la danse contemporaine et la musique rock prévue pour le printemps 2022.

plus d'info
cieaisthesis@yahoo.com
compagnieaisthesis.com

AFRICAN DREAM



L'association African Dream a pour ambition :

- de mobiliser des jeunes sur des actions de solidarité locale et internationale,
- de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle,

favoriser l'insertion sociale de la jeunesse

Pour ce faire, elle souhaite :

- mettre en place des actions de solidarité, d'aide au développement et de soutien aux initiatives,
- Sensibiliser au développement durable, à l'environnement, à la paix,
- Organiser des missions à l'étranger notamment en Afrique de l'Ouest,
- Organiser des activités en France permettant le financement de l'ensemble de ces projets,
- Développer un réseau de partenariat qui œuvre auprès de la jeunesse

plus d'info
06 28 70 19 77



plus d'info
bienvenue@kipawa.fr - kipawa.fr

Kipawa signifie en swahili Force Talent Pouvoir. Telle est la mission que notre structure s'est fixée : capitaliser sur les forces et talents des personnes pour leur permettre de garder le pouvoir sur leur vie. Nouvelle association marseillaise, Kipawa propose aux personnes exilées un programme d'apprentissage du français. Sa spécificité ? En plus des cours de français, les apprenants ont l'occasion de pratiquer la langue et de créer du lien lors de missions de bénévolat dans des associations du territoire. Conçu sur le modèle de l'alternance, il est adapté aux personnes demandeuses d'asile qui n'ont pas encore accès à l'emploi.

Chaque individu s'investit donc dans un apprentissage théorique couplé à une pratique de la langue française régulière autour de centres d'intérêt partagés. Kipawa lance un premier programme de 4 mois de janvier à avril 2022 avec 18 h hebdomadaires réparties entre les cours de français et les missions de bénévolat. Les cours et ateliers de travail sur les compétences ont lieu à La Fabulerie, dans le 1^{er} arrondissement. Les associations où s'engagent bénévolement les participants sont choisies en cohérence avec ce que chaque personne peut lui apporter : savoir-faire, compétences, talents.

Rejoignez-nous pour, ensemble, construire une société plus inclusive !

Vous êtes ou connaissez une personne exilée qui souhaite apprendre le français tout en faisant des rencontres, en pratiquant la langue et en mettant à profit ses compétences ? Vous souhaitez vous investir comme connecteur bénévole, accompagner une personne dans sa recherche d'association et faciliter la mise en relation ? Participer aux cours de français ou animer un atelier de conversation vous séduisent ? Vous êtes une association et recherchez des personnes disponibles, motivées avec des compétences spécifiques ? Parlons-en !



L'origine du Mouvement de la Paix est à chercher dans la création des « Combattants de la Liberté » au lendemain de la Seconde guerre mondiale.

C'est le député et résistant Charles Tillon qui, fin 1947, lance un appel à créer une organisation destinée à « soutenir le régime républicain et interdire le retour du fascisme et de la dictature ». Le 22 février 1948, une soixantaine de personnalités issues de la Résistance fondent à l'Hôtel des 2 Mondes à Paris « les Combattants de la Liberté », sous la direction d'Yves Farge, nommé Préfet de la région Rhône-Alpes par le Général de Gaulle à la Libération. Les statuts de ce tout jeune mouvement qui veut préserver l'esprit unitaire de la Résistance sont déposés notamment par Raymond Aubrac.

Après le Congrès des peuples pour la paix de Wrocław de 1948, le Mouvement mondial des partisans de la paix se constitue et incite à la création de comités nationaux. En France, « les Combattants de la Liberté » deviennent « les Combattants de la Liberté et de la Paix » puis « les Combattants de la Paix et de la Liberté » deviennent en 1951 « le conseil national français du Mouvement de la Paix », appelé communément « Mouvement de la Paix ».

Le Mouvement de la Paix est une Organisation non-gouvernementale qui agit

pour le désarmement, en particulier nucléaire, mais aussi contre la production et les transferts d'armements, pour la réduction des budgets militaires.

Constitué de près de 150 comités répartis sur toute la France et tissant des liens avec des organisations internationales pacifistes, le Mouvement de la Paix entend proposer des initiatives autour des 8 points constitutifs de la décennie internationale (ONU – UNESCO) de la promotion d'une culture de la Paix et de la non-violence :

1. Le renforcement d'une culture de la paix par l'éducation,
2. La promotion d'un développement durable sur les plans économique et social,
3. La promotion du respect de tous les droits de l'homme,
4. Les mesures visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes,
5. Les mesures visant à favoriser la participation à la vie démocratique,
6. Les mesures visant à développer la compréhension, la tolérance et la solidarité,
7. Les mesures visant à soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances,
8. Les mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Nous rassemblons des femmes et des hommes aux opinions philosophiques,

religieuses, politiques différentes, mais qui sont en accord sur le fait que les menaces pour la paix et la sécurité des peuples s'appellent misère, pauvreté, chômage, injustices, analphabétisme, ignorance, manque de démocratie et qui désirent : S'opposer aux guerres et promouvoir la résolution politique et pacifique des conflits. Soutenir les forces de la paix qui agissent au cœur des conflits.

Défendre une conception globale de la construction de la paix au travers de la promotion d'une culture de la paix.

En s'inscrivant dans la culture de paix, en s'ouvrant largement à toute la société et en permettant aux nouvelles générations d'y prendre leur place, le Mouvement de la paix participe au renouveau du pacifisme. Le Mouvement de la Paix entend agir pour la prévention des conflits en se mobilisant sur les causes des guerres.

Le Mouvement de la paix développe une solidarité internationale active en partenariat avec les acteurs de terrain aux quatre coins du monde. Il participe à différents réseaux notamment le Conseil Mondial de la Paix, le Bureau International de la Paix et Abolition 2000.

Le Mouvement de la Paix participe à l'émergence d'un monde nouveau en s'engageant dans le mouvement alter-mondialiste comme acteur du mouvement mondial de la culture de la paix promu par l'ONU.





L'association COMBO a été créée en septembre 2019, à Marseille, par un collectif d'artistes et de travailleurs sociaux et travailleuses sociales pour visibiliser et renforcer les droits de personnes et groupes minorisés.e.s et en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, COMBO travaille à la conception et à la réalisation de projets artistiques, culturels et/ou à caractère social, inclusifs et innovants par la co-création et le partage de ressources entre acteurs concernés. L'ensemble des projets de l'association alimente la recherche dans les secteurs suscités selon le concept de recherche-action, une méthode de travail alternant l'analyse théorique et la mise en pratique pour aboutir à des nouvelles approches des problématiques visées. Depuis janvier 2021, COMBO est investi comme membre fondateur dans le projet européen New ABC. Porté par un consortium d'acteurs universitaires et associatifs de neuf pays européens, NEW ABC œuvre à

faire émerger des outils efficaces pour favoriser une meilleure inclusion des enfants migrants dans l'éducation et au sein des territoires. Dans cette démarche, COMBO s'est engagée en faveur des mineurs non accompagnés en situation d'errance, public gravement précarisé par l'absence de dispositifs de protection adaptés. L'association a conçu à leur attention des ateliers axés autour de la réduction des risques incluant des activités de création artistique principalement autour de la photographie, du rap et de la vidéo. Testés à Melilla et Bilbao en Espagne, ces ateliers vont également avoir lieu à Marseille et ont vocation à être développés sur le département des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec des associations locales ainsi que avec les représentants institutionnels en charge des mineurs non accompagnés.

plus d'info
comboasso@gmail.com

CRÉ SCÈNE 13



Première école de danse spécialisée en Hip Hop (Bboying, Popping, Locking...) depuis 1994.

Activiste et organisatrice d'événements : battles, concours chorégraphiques, soirées, stages..., avec des intervenants de renommées internationales en tant que danseurs, chorégraphes, jurys dans les plus grands événements. Tous activistes du mouvement HIP HOP.

Cré Scène 13 : 61 rue Château Payan
13005 Marseille

plus d'info
treizieme-cercle@hotmail.fr
04 91 67 92 78 -

Le collectif Saint-Jean 24 janvier 1943, créé le 1 octobre 2019, a comme objectif statutaire de combattre les crimes contre l'humanité ou de guerre et de défendre l'honneur et les intérêts des victimes du quartier Saint-Jean dont les habitants furent raflés le 24 février 1943.

Ce jour-là fut organisé par les nazis avec la complicité du régime de Vichy et des autorités marseillaises, l'opération SULTAN qui a eu comme conséquence la mise en œuvre d'une rafle à caractère xénophobe de 20 000 personnes du quartier Saint-Jean du Vieux-Port de Marseille.

Douze mille habitants de ce quartier populaire, surnommé la « Petite Naples », ont été transférés de force au camp de rétention de Fréjus dans des wagons à bestiaux. Parmi eux, 800 ont été déportés vers des camps de concentration en Allemagne, principalement vers celui de Sachsenhausen.

Du 1er au 19 février 1943, les artificiers de la Wehrmacht ont dynamité 1500 immeubles du quartier sur une surface de 14 hectares. Notre ville fut la seule grande ville française ayant subi ces exactions avec la complicité de l'État français dirigé par Philippe PÉTAIN. Cette opération, dont la conséquence a été la destruction d'un quartier entier et la mort de nombreuses personnes, a laissé de douloureux souvenirs dans la mémoire des survivants, traumatisés, et d'autant plus blessés que cette tragédie a été occultée et longtemps méconnue de la population marseillaise et française.

C'est donc un devoir de mémoire pour notre association de faire ressurgir ces événements historiques du passé de notre ville. Notre collectif participe à des commémorations et organise des rencontres dans les lycées avec des élèves pour diffuser cette histoire, dans le cadre des programmes d'histoire de terminale et pour sensibiliser notre jeunesse sur ce type de crime.

Par la suite, la justice française a reconnu ces événements comme crime contre l'humanité. Des crimes imprescriptibles.

Depuis le 7 octobre 2021, un procès pour crime contre l'humanité en Allemagne contre un ancien gardien du camp de Sachsenhausen s'est justement ouvert. Des parties civiles marseillaises

sont représentées par Maître Pascal LUONGO, avocat au barreau de Marseille. Toutes les personnes victimes ou descendantes directes peuvent se faire connaître en écrivant au collectif Saint-Jean 24 janvier 1943.

Antoine Mignemi

plus d'info

Cité des associations - 93 la Canebière
boîte 316 - 13001 Marseille



« Ouvrir la voie des mots » par un atelier d'écriture Ici et Maintenant !

L'impact de la pandémie Covid 19 sur le mode de vie quotidien, mais aussi l'histoire personnelle de chacun eu égard au passé, au présent et à la projection dans l'avenir, a transformé notre relation au temps face à un devenir.

Chacun selon son âge a du mal à s'inscrire dans le temps, comme le Covid l'a confirmé. Pourquoi ne pas alors utiliser l'écriture pour accorder les horloges au rythme de chacun ? « Ouvrir la voie des mots », association loi 1901, au regard de ce constat, a créé un concept d'ateliers d'écriture s'inscrivant dans « l'ici et maintenant ». Il s'agit d'un « lâcher prise » grâce à la création.

Faire communiquer un petit groupe de dix personnes centré uniquement sur le présent immédiat par un cheminement d'écriture. L'objectif de l'atelier : s'exprimer en un premier temps par l'écrit, pour prendre ensuite la parole en lisant son texte composé lors de la séance, selon un thème proposé.

Concept novateur dans l'éclosion de l'émotion instantanée, interpellant à la fois toutes les formes de mémoire, olfactive, visuelle, auditive, tactile et gustative.

Aventure collective mais aussi dynamique individuelle avec une méthode interactive et ludique pour découvrir le plaisir de l'écriture et ses bienfaits. Révéler ou développer en chacun de vous ses potentialités d'expressions écrites et/ ou orales, faire de vous l'acteur de ses propres mots, tout en jonglant avec eux, en les faisant danser pour les poser sur une page blanche par pur bonheur.

Écrire ses sensations spontanément, en s'enracinant dans l'instant présent est à la portée de tous, grâce aux « ateliers d'écriture », ancrés dans l'« Ici et maintenant » ! Venez donc nous rejoindre et partager ces moments conviviaux d'écriture ! Les ateliers et les inscriptions vous attendent tous les lundis hors vacances scolaires de 14h à 17h.

[plus d'info](#)

06 45 87 82 11

ouvrirlavoiedesmots@gmail.com

Le Planning Familial est une association de loi 1901, féministe et d'éducation populaire qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Elle dénonce et combat toutes les formes de violences et de discriminations, lutte contre le VIH et les IST.

Les activités historiques et emblématiques du Planning Familial, présent dans 71 associations départementales, reposent sur l'accueil, l'écoute, et l'information autour des questions portant sur la vie affective, relationnelle et sexuelle. Le Planning Familial des Bouches-du-Rhône (13) propose également des interventions dans des établissements éducatifs, sociaux et médicaux. Notre démarche prend en compte l'écoute active, l'analyse de genre, les rapports sociaux entre les sexes, la réduction des risques, l'intersectionnalité et le travail en réseau. Cela traduit une volonté de partager une réflexion sur les causes socio-économiques des inégalités entre les genres, de changer les mentalités et les pratiques dans les relations homme/femme, et donc de participer à une transformation de la société.

En tant qu'organisme de formation le Planning Familial 13 agit sur la prise en compte des vulnérabilités quel qu'elles soient (VIH, situation de handicap, mineur-es sous main de justice...) en offrant des

espaces de dialogue, d'écoute et d'échange aux professionnel·les ainsi qu'aux personnes concernées.

Planning Familial 13

106, bd National 13003 Marseille

Numéro Vert anonyme et gratuit Sexualités-
Contraception-IVG : 0 800 08 11 11

m.facebook.com/planningfamilial.bdr

m.facebook.com/ParlonsSansEtreJuge

instagram.com/parlons_sexualites/

[parlons-sexualites.fr](https://www.parlons-sexualites.fr)



[plus d'info](#)

04 91 91 09 39 - leplanning13.org

Fédération Générale Des Retraités Des Chemins De Fer De France Et D'outre Mer

FGRCF



59, boulevard de Magenta - 75010 Paris
(maison mère)

Tél. 01 40 37 31 21 - tél 01 40 37 67 96

Association déclarée conformément à la loi du
1^{er} juillet 1901 sous le n° 157679

Notre association, loi de 1901, a été créée en 1917.

Elle est totalement indépendante, sans attache politique, confessionnelle ou syndicale, et financièrement autonome grâce aux seules cotisations de ses adhérents.

C'est la plus représentative des organisations cheminotes de retraités, avec 35 000 adhérents sans considération de grade ou d'ancien service SNCF. La FGRCF est animée par des bénévoles, qui sont très au fait des questions liées aux retraites et à l'assurance maladie.

La Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer de France et d'Outre-mer (FGRCF), soutient ses adhérents à la retraite, et défend leurs droits au cas par cas si nécessaire. Notre association est représentée au niveau local par des Sections. A Marseille, la présidente de la Section FGRCF est Mme Élisabeth Alric.

Si vous êtes retraité cheminote, rejoignez-nous : ensemble, nous serons plus forts !

[plus d'info](#)

06 74 07 18 10 - lialric@wanadoo.fr

SINGA MARSEILLE



"Singa Marseille est une association d'intérêt général qui vise à créer des liens entre les personnes locales et les réfugiés ou demandeurs d'asile.

Notre mission est de faire vivre une communauté fraternelle autour d'activités conviviales, sportives et culturelles sur Marseille et sa région.

À travers ces rencontres, l'inclusion des personnes primo-arrivantes et l'ouverture d'esprit de tous les citoyens sont favorisés.

Nos événements sont proposés par nos membres, ouverts à tous, et peuvent réunir de petits comme de grands groupes pour des activités telles que : pique-nique, randonnée, atelier cuisine, visite de musée...

Nous sommes présents sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram et vous accueillons tous les jeudis de 17h à 19h à la Cité des Associations.

Rejoignez-nous et construisons ensemble une société plus riche et plus solidaire !"

plus d'info

facebook.com/SingaMarseille
instagram.com/singamarseille

TRANSAT



L'association Transat est une association de personnes trans, à visée militante et d'entraide, basée sur Marseille et ses environs. Nos actions visent à sensibiliser le public aux questions liées à la transidentité, et à apporter du soutien aux personnes trans, dans un objectif de défense des droits et de lutte contre la transphobie.

Nous organisons des permanences d'accueil mensuelles et des espaces de sociabilité et d'empowerment pour les personnes trans et leurs proches, ainsi que des événements

culturels et des ateliers de sensibilisation à destination du grand public ou de publics spécifiques (scolaires, entreprises...).

Nous allons également à la rencontre des institutions et des pouvoirs publics, pour faire valoir les droits des personnes trans et lutter contre les discriminations.

facebook.com/TransatAsso/ (@TransatAsso)

plus d'info

06 47 53 84 75
transat.asso@gmail.com

SUPER CAFOUTCH

Super Cafoutch, 1^{er} supermarché coopératif et participatif de Marseille

Un supermarché imaginé, conçu et géré par ses membres.

Le Super Cafoutch est un magasin coopératif dont les clients sont aussi les propriétaires : chacun.e acquiert des parts de la coopérative et s'engage à participer à son fonctionnement 3h par mois. Tenir la caisse, accueillir et renseigner les coopérateurs qui viennent faire leurs courses, donner un coup de balai, mettre les produits en rayon... il y a des tâches pour tous les goûts et compétences. Une petite équipe de salariés assure les tâches qui demandent un suivi particulier, et l'autogestion bénévole permet de réduire les charges et proposer des prix de vente moins élevés. En prenant part aux décisions de gestion collectives, chacun.e a la possibilité de participer activement à sa propre consommation.

Des produits de qualité à prix juste pour toutes et tous.

Le Super Cafoutch a pour but de proposer une gamme de produits du quotidien la plus large possible, tout en ayant vocation à rester un commerce éthique, respectueux de l'environnement et privilégiant l'économie locale par des circuits courts. Nous nous engageons à garantir pour chaque coopérateur l'accès à des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien de qualité, locaux, bio ou conventionnels, équitables, à des prix abordables.

Un supermarché qui nous ressemble

Notre épicerie pilote, le Mini Cafoutch, créée en 2018, nous permet d'expérimenter le concept à petite échelle en attendant l'ouverture de notre futur supermarché, le tout dans une ambiance conviviale.

Nous cherchons désormais un local pour établir notre supermarché et étudions actuellement des pistes sérieuses au cœur de Marseille.

Rejoignez-nous dans cette joyeuse aventure coopérative !



plus d'info
supercafoutch.fr

Un diagnostic de cancer est un bouleversement total dans la vie d'une personne. Synonyme encore de mort pour beaucoup ; cette maladie reste encore taboue par la peur qu'elle suscite, mettant en lumière notre difficulté extrême à gérer ce moment de la vie.

Le cancer est un enjeu de santé publique majeur (chiffre 2018 de l'institut du cancer), **avec plus de 400 décès par jour, il est la 1^{re} cause de mortalité en France** (la 2^e chez les femmes).

L'association centre Ressource Marseille, présidée par le Dr Jean-Louis Guillet, référent médical de l'association, Chirurgien-Oncologue Gynécologie, est **un lieu d'accueil unique, un lieu de vie, pour les personnes touchées par le cancer et pour leurs aidants, qui a pour but de leur faire porter un autre regard sur la maladie.**

Un endroit chaleureux loin des hôpitaux qui propose à la fois un soutien humain, psychologique, et des outils nécessaires pour aider le malade et son entourage à traverser au mieux cette épreuve. Un accompagnement qui commence dès l'annonce de la maladie, en passant par l'épreuve difficile des traitements, pour préparer le retour à une vie « normale », personnelle et professionnelle.

Le centre est ouvert à toute personne atteinte d'un cancer ainsi qu'à son entourage, les aidants :

- Homme / femme
- Quel que soit le type de cancer
- Pendant et après les traitements du cancer
- Dans un lieu chaleureux indépendant de toute structure médicale (milieu non stigmatisant, pas de rappel du milieu de soins)
- Regroupant toutes les activités dans un même lieu
- Participation financière d'aide au fonctionnement 30€/mois (en fonction des possibilités de chacun)

Le centre permet de sortir de l'isolement et de bénéficier de vrais soutiens individuels et/ou collectifs.

Aucun soin médical n'est proposé, mais un accompagnement thérapeutique pour les personnes touchées par le cancer, en totale complémentarité avec les traitements médicaux. Une équipe compétente et formée de plus de 40 bénévoles est au service des bénéficiaires du lundi au jeudi.



Le Centre Ressource propose un accompagnement autour de 2 pôles : activités de mieux-être et le programme PPACT Ressource® (concept fondé par le Dr Oncologue Jean-Loup Mouysset en 2001)

Pôle Mieux-être :

Des activités de mieux-être en individuel ou en groupe sont proposées. L'objectif est de permettre l'accès à des ateliers à la portée de tous et adaptés au rythme et aux goûts de chacun :

- SOUTIENS INDIVIDUELS

Sophrologie / Psychothérapie / Hypnothérapie/ Réflexologie / Ostéopathie/ Massages bien-être / Harmonisation énergétique/ Communication bienveillante/ Esthétique / Naturopathie/Coaching

- ACTIVITES EN GROUPE

Stretching / Danse / Pilates / Qi Gong / Yoga / Sophrologie / Groupe de réflexions et d'échanges / Coaching / Méditation de pleine conscience / Atelier écriture / Naturopathie

- ATELIERS PONCTUELS

Fleurs de Bach / Échecs / Arbre de vie /Communication Bienveillante/ Olfactothérapie/Atelier chant/Expression corporelle

- CONFERENCES PONCTUELLES

Sommeil / Nutrition / Gestion des émotions / Connaissance de la maladie

Pôle Accompagnement :

le PPACT Ressource® :

Unique en France cet accompagnement est proposé seulement dans les centres Ressource pour un groupe de 8 à 10 personnes pendant 4 mois puis toutes les 2 semaines pendant 8 mois :

- 2h d'ateliers d'apprentissage de type cognitivo-comportemental
- 1h30 de groupe de parole basé sur l'expression des émotions et le soutien, la solidarité,

Le centre Ressource Marseille est un vrai tremplin du cancer vers la santé permettant d'acquérir les outils pour vivre aujourd'hui et penser demain.

Il accompagne les malades touchés par tout type de cancer et leurs proches.

La dernière étude scientifique de 2020 et l'intégration de l'amélioration de la qualité de la vie des patients dans les axes du Plan Cancer 2021-2030, confirment l'utilité de l'accompagnement proposé par le centre Ressource Marseille.

En devenant bénévole, vous contribuez à la pérennité de notre mission, l'accompagnement thérapeutique des malades et de leurs aidants ; N'hésitez pas à nous contacter.

plus d'info

04 91 05 38 37 du lundi au jeudi 9h-17h

centre-ressource-marseille.org

facebook.com/RessourceMarseille/

La participation associative des jeunes reste stable

Depuis trente ans, la participation des jeunes dans les associations a connu de très faibles variations. Le secteur associatif des jeunes constitue ainsi un repère fort. Mais ce constat va de pair avec d'autres considérations.

L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) a publié cet été une note sur la participation des moins de 30 ans à la vie associative. Cette publication synthétise les résultats de plusieurs enquêtes et montre la stabilité de l'adhésion associative de ces jeunes depuis les années 1990. En 2018, 36 % des 18-29 ans déclaraient adhérer à une association contre 37% en 2008 et en 1999 (1).

Secteur associatifs concernés

Ces jeunes montrent des niveaux d'adhésions et de bénévolat extrêmement stable.

En 1999, 38% d'adhérents et 25% de bénévoles étaient recensés et, en 2018, respectivement 36% et 19%. Depuis des décennies, les secteurs associatifs les plus recherchés sont le sport (18%) et la culture (9%) auxquels sont venus se rajouter l'humanitaire et les actions caritatives (7%). Ce trio compte le plus d'adhérents mais différents types d'engagement sont recensés. Tous les adhérents ne participent pas nécessairement aux actions proposées par l'organisation à laquelle ils déclarent appartenir. Deux profils différents se distinguent. Il y a les usagers d'un service (ce qui reste majoritaire dans le sport ou la culture) et les personnes engagées au service d'une cause (par exemple dans l'humanitaire ou le caritatif). L'engagement pour la défense des intérêts collectifs (humanitaire, caritatif, environnement et entraide) connaît d'ailleurs une expansion notable passant de 5% des adhésions en 1981 à 15% en 2018.

Inégalités sociales, scolaires, et de sexe

Les régularités observées vont de paire avec la résistance des inégalités d'accès et



le maintien d'importants clivages socio-démographique. Ainsi, la part de jeunes qui déclarent participer aux activités d'une association varie en fonction de leur situation, notamment de leur autonomie (résidentielle, financière), et reste lié à leur origine sociale et leur niveau de diplôme.

FAIBLE PARTICIPATION DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES

En 2017, seuls 7% des présidents d'association avaient moins de 36 ans alors qu'ils étaient 41 % à avoir plus de 65 ans. L'enquête de 2018 menée par Mathilde Renault-Tinacci démontrait que les jeunes avaient plus d'attait pour des modèles plus démocratiques sans hiérarchie imposée. Ils recherchent des organisations plus souples sans ou avec peu de liens de subordination, et où les moments de convivialité sont nombreux. La libre initiative et la volonté d'expérimentation sont ainsi la base de nouvelles modalités de participation.

«La participation associative, une nouvelle voie politique ?» Mathilde Renault-Tinacci
www.theses.fr/2018USPCB148

Il y a une plus forte participation associative des jeunes ayant un niveau supérieur au Bac (46%), en emploi (47%), vivant en couple avec enfant(s) (46%) ou étudiants (42%). À l'inverse, ceux plus faiblement diplômés (29%) ou au chômage (24%), sont moins présents dans les associations. Les jeunes hommes sont 45% à participer à une activité associative contre 34% des jeunes femmes, soit un écart bien plus important que dans les classes d'âges supérieurs. Quant aux bénévoles, ce sont aussi d'avantage des jeunes hommes diplômés. L'origine sociale influence fortement : les jeunes issus de milieux plus favorisés dont la mère est cadre supérieure ou indépendante sont plus nombreux à faire du bénévolat régulier (29% et 28%) que ceux ayant une mère ouvrière (6%).

Émilie Gianre

(1) «Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans». La Documentation française. s.42l.fr/9Txmrevk

En savoir plus

« La participation associative des jeunes », étude de l'Injep, s.42l.fr/L4lhf wC

La protection sociale du bénévole

Un bénévole ne bénéficie en principe d'aucune protection sociale au titre de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles puisqu'il ne perçoit aucune rémunération et ne cotise pas.

Le principe d'absence de protection des bénévoles d'associations connaît cependant quelques exceptions. Les associations d'intérêt général et les associations à objet social peuvent en effet avoir accès à une prise en charge particulière par la Sécurité sociale si un bénévole est victime d'un accident lors de ses missions.

Assurance volontaire

L'article L. 743-2 du code de la Sécurité sociale accorde aux associations d'intérêt général la faculté de souscrire auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) une assurance couvrant les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles de leurs bénévoles.

Il s'agit des associations éligibles au régime du mécénat selon l'article 200 du code général des impôts (fondations ou associations reconnues d'utilité publique, œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, etc.).

Elles doivent en faire la demande à la CPAM via le formulaire Cerfa n° 60-3997. Il comporte un

état nominatif des bénévoles concernés et les activités sont classées en trois catégories : travaux administratifs (activités de bureau) ; travaux autres qu'administratifs (activités extérieures, sportives, d'animation, construction...) ; participation au conseil d'administration, à l'assemblée générale ou à des réunions organisées par l'autorité publique, à l'exclusion de toute autre activité.

Les cotisations forfaitaires, dues trimestriellement par l'association, diffèrent selon l'activité du bénévole. La CPAM vérifie la demande et notifie sa décision dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Obligations

Dans les associations gérant des établissements sociaux ou médico-sociaux, les associations intermédiaires, les associations d'actions éducatives, ... la couverture « Maladie professionnelle/ Accident du travail » est obligatoire pour les personnes qui participent bénévolement au fonctionnement de l'organisme [code de la sécurité sociale (CSS), art. L. 412-8 6°]. Ces associations doivent cotiser à l'Urssaf pour leurs dirigeants (membres du conseil d'administration)

ainsi que pour chaque bénévole participant aux activités de l'association, sauf lorsque ces personnes bénéficient déjà d'une couverture équivalente au titre de leurs fonctions. Les personnes bénévoles qui doivent être assurées sont listées à l'article D.412-7,9 du CSS.

La demande doit être adressée à la CPAM du siège de l'association via le formulaire Cerfa n°60-3996.

En cas d'accident

Aucune indemnité journalière n'est versée puisque le bénévole, par définition, ne reçoit aucune rémunération et ne peut être indemnisé à ce titre. En cas d'incapacité permanente partielle égale ou supérieure à 10 %, le bénévole assuré peut prétendre à une rente mais ne peut percevoir d'indemnité en capital (CSS, art. L.433-1 et L.434-1). Le bénévole pourra bénéficier de la prise en charge par la CPAM de tous les frais de traitement et des frais de rééducation professionnelle et de reclassement.

Le bénévole est également couvert au titre des accidents survenus pendant le trajet aller et retour entre le lieu où s'exerce habituellement le bénévolat et le siège de l'association (CSS, art. R.743-6).

L'accident du trajet est défini par l'article L.411-2 du CSS comme l'accident qui survient pendant le trajet aller et retour du

salarié entre sa résidence et son lieu de travail ou entre son lieu de travail et lieu où il prend habituellement ses repas.

Sophie Weiler

En savoir plus

Déclaration à la Sécurité sociale des bénévoles des organismes d'intérêt général (Cerfa n°60-3997), s.421.fr/cerfa-60-3997



ASSURANCE PRIVÉE

Si les bénévoles de l'association ne peuvent pas bénéficier de la couverture accidents du travail de la Sécurité sociale, l'association peut souscrire à des garanties particulières les couvrant dans le cadre de son contrat d'assurance. Certains organismes couvrent même les pertes de salaires ou de revenus en cas d'accident conduisant le bénévole à une impossibilité de travailler.

Les enseignements de la crise Covid-19

Si les conséquences négatives de la crise sanitaire sont aussi floues que nombreuses, certains impacts sur l'organisation du travail sont déjà perceptibles, comme sur la place du numérique ou la nécessité d'une vraie culture du risque.



Plus d'un an s'est maintenant écoulé depuis le début de cette crise sanitaire. Si nous expérimentons depuis quelques jours un retour à la vie normale, il n'en demeure pas moins que les effets et les impacts de cette pandémie seront perceptibles pendant des années, selon la plupart des experts. Augmentation des dépressions, syndromes post-traumatiques, perte de confiance dans la gouvernance publique, impacts financiers, dette publique en forte augmentation sont autant de conséquences. Et pourtant, cette crise est aussi l'occasion de tirer des enseignements

tant collectifs qu'individuels. Peut-être y aura-t-il un « monde d'après », mais il y aura certainement un après Covid dans l'organisation du travail.

Le numérique, une place confirmée

La faiblesse de la préparation des administrations comme des entreprises est un réel enseignement de cette crise. Dans le laps de temps très court, il a fallu adapter l'enseignement, les modes managériaux,

l'organisation du travail. Il a fallu aussi trouver de nouveaux modes de communication. Les outils du numérique se sont plus développés en quelques mois qu'au cours des années précédentes. Cependant, la fracture numérique reste encore un frein. Un des enseignements des quinze derniers mois est qu'il faut poursuivre les efforts en la matière, tout en améliorant la sécurité des réseaux et en développant la formation. La survie des petits commerces s'est largement articulée autour du désormais célèbre « click & collect ». Toutefois, ceci n'a été possible que par une mobilisation locale. Ceci démontre bien que

les citoyens dans leur très grande majorité sont parfaitement responsables lorsque les conditions de compréhension sont remplies.

De l'importance de (bien) communiquer

Les limites d'un pouvoir fort et centralisé, qui a tendance à infantiliser les citoyens, ont été clairement atteintes. Il convient désormais de substituer cette vision par une culture de la responsabilité individuelle qui trouve sa légitimité dans une compréhension partagée d'un objectif collectif. L'importance de communiquer clairement a été une réelle difficulté dans toute la gestion de la crise. Des messages contradictoires lui ont particulièrement nuï. Avouer un manque de réponse définitive est souvent perçu comme un aveu d'échec. Et pourtant, errare humanum est (l'erreur est humaine, ndlr) : l'ampleur et la durée de la crise, son caractère inédit, auraient pu rappeler cette vérité. Même si la plupart des concitoyens ont accepté des modifications drastiques de leur mode de vie (assorties d'une restriction sans précédent en temps de paix de leurs libertés individuelles), les scènes de regroupement qui ont suivi la réouverture récente des terrasses démontrent que l'impatience était arrivée à son comble. Le désaveu de la fonction gouvernante est désormais un risque qui touche aussi les structures locales.

Faillite annoncée de l'État providence à la française ?

La crise a joué le rôle d'un révélateur, certains pourraient même parler d'accélérateur, du manque d'agilité des structures étatiques. Les collectivités ont

souvent été plus agiles, plus rapides dans les décisions. Elles ont su s'affranchir rapidement des règles qui entravaient leur action. La proximité des administrés et des citoyens avec leurs communes s'est traduite rapidement dans les faits. Comment ainsi imaginer qu'une procédure d'appel d'offres pour acquérir des masques ait eu la moindre chance d'aboutir rapidement, quand le monde entier était à la recherche de ce si précieux objet... Ceci a permis de redécouvrir le pragmatisme. L'action publique locale et les initiatives collectives ont su démontrer que l'agilité était une vertu. À l'instar des petits commerces de proximité, il a fallu s'adapter rapidement et remettre en question les dogmes considérés comme gravés dans le marbre.

Et si... on apprenait de nos carences ?

La crise nous a véritablement confrontés à notre impréparation tant collective qu'individuelle.

La culture du risque est bien peu ancrée dans la mentalité française. En ce sens, les pays du nord de l'Europe sont souvent plus enclins à inculquer cette culture dès le plus jeune âge. Et pourtant des outils existent en France. Ainsi, depuis 2009 (1), toute collectivité se doit d'être dotée d'un plan de continuité d'activité (PCA). Mais souvent celui-ci est inadapté à des phénomènes de grande ampleur. Jusqu'à présent, un PCA était perçu comme une réaction face à un événement local ou ponctuel. C'est là un enseignement fondamental / accepter certes que le risque fasse partie de l'existence, tout en préparant les crises de demain. Cette crise pousse aussi à s'interroger sur les limites du principe de précaution. Ainsi, cette pandémie, et les confinements qui en ont découlé, auront des effets sur le long terme sur la santé de

beaucoup de nos concitoyens. Les professionnels de santé s'inquiètent depuis quelques mois de l'augmentation des troubles psychiques, mais aussi des effets induits des retards de prise en charge des cancers, et autres pathologies...

L'homme est un animal social. Le besoin de se rassembler (issu de nos instincts les plus grégaires), de retrouver un mode de vie empreint de « normalité », est désormais palpable. Cette crise nous aura appris que la surcommunication est tout aussi dangereuse et anxiogène que l'absence de communication. En opposant les « essentiels » et les autres salariés, les clivages ainsi créés resteront profondément inscrits dans le collectif. Cette crise interroge aujourd'hui sur notre capacité individuelle à accepter des contraintes. Et l'augmentation des cas de risques psychosociaux, le nombre de salariés qui ont d'ores et déjà décidé de changer d'orientation professionnelle, en sont les premiers effets.

Marc Foveau, ingénieur en chef

(1) Circulaire pandémie grippale du 26 août 2009, bit.ly:3gmGRYA



Article extrait de la revue **Techni.Cités** n°344
Juin-juillet 2021

Les abandons de frais des bénévoles

Dans une association, les bénévoles peuvent être amenés à engager des frais pour le compte de l'association. Ils peuvent parfois considérer que ces frais font partie de leur action bénévole et les garder à leur charge ou alors souhaiter se les faire rembourser. Dans les associations éligibles au mécénat, le bénévole qui abandonne des frais peut bénéficier d'une réduction d'impôt.

Un bénévole est une personne qui consacre une partie de son temps aux activités d'une association. Il peut être membre de l'association ou non, voire un dirigeant disposant d'un mandat particulier au sein du conseil d'administration ou du bureau. Dans tous les cas, le bénévole n'est pas rémunéré mais il peut se faire rembourser ses frais.

Engagement de frais

Un bénévole peut être amené à engager un certain nombre de frais dans le cadre de ses activités associatives : pour se déplacer sur les lieux de missions bénévoles, pour se rendre aux réunions, pour rencontrer des partenaires... Ces frais engagés par les bénévoles lors de missions pour le compte de l'association peuvent être pris en charge par cette dernière. C'est un point à cadrer dès le départ entre l'association et ses bénévoles. Convenus en amont, les remboursements des frais engagés sont possibles, mais leur légalité est conditionnée :

les frais doivent avoir été engagés lors des missions pour le compte de l'association ; le remboursement se fait à l'euro, sur justificatifs et en utilisant les barèmes de l'administration (notamment en ce qui concerne les remboursements de frais kilométriques).

Renoncer est donner

Bien qu'une politique de remboursement de frais existe dans l'association, les bénévoles peuvent tout à fait renoncer au remboursement de leurs frais. D'une certaine manière, ce renoncement équivaut à faire don à l'association des frais qui leur seraient remboursables. Dans les associations qui sont éligibles au régime fiscal du mécénat, c'est-à-dire celles qui peuvent émettre des reçus fiscaux en



échange des dons qu'elles reçoivent, les bénévoles qui renoncent expressément au remboursement de leurs frais peuvent obtenir un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt. En effet, dans le cadre du régime du mécénat, les versements au profit de l'association peuvent revêtir

plusieurs formes : versement en numéraire, cotisations, dons en nature de biens de prestations ou encore l'abandon de revenus ou de produits (1).

Formalités

Pour un abandon de frais engagés pour le compte de l'association, le bénévole établit une note de frais (avec les justificatifs) et mentionne explicitement qu'il renonce au remboursement des frais mentionnés dont il fait don à l'association. En échange, l'association émet un reçu sur lequel elle mentionne le montant et la date de l'abandon des frais. Si l'association bénéficiaire est un organisme d'intérêt général éligible au régime du mécénat, elle remettra un reçu fiscal suivant le modèle du Cerfa 11580, comme pour les autres formes de dons.

Cécile Chassefeire et Adeline Beaumunier, Camino Avocat

(1) BOI-IR-RICI-250 concernant les dons des particuliers et BOI-BIC-RICI-20-30-10-20 pour les dons des entreprises.

INSCRIPTION EN COMPTABILITÉ

L'association dans laquelle il est procédé à des abandons de frais et à l'émission de reçus fiscaux doit être vigilante, s'agissant de l'inscription en comptabilité de cette opération. Sur le plan comptable, les frais doivent apparaître dans les comptes comme des charges et l'abandon de frais doit apparaître comme un produit (un don). Cette opération nécessite donc une double inscription comptable.

La durée et les modalités de justification de la formation des volontaires en service civique précisées

Un décret est venu modifier les articles R.121-15 et R.121-47-1 du code du service national afin de préciser la durée de la formation civique et citoyenne et le versement de l'aide. Cette formation comprend deux volets : un volet théorique, d'une part, et un volet « prévention et secours civiques de niveau 1 », d'autre part.

La durée minimale du volet théorique est de deux jours. L'aide qui la concerne fait l'objet d'un versement unique, après le terme du deuxième mois de réalisation effective de la mission. Si la formation n'a pas eu lieu ou que l'organisme agréé ne peut justifier de sa réalisation effective par la personne volontaire, le montant de l'aide est recouvré par l'Agence de service et de paiement. L'aide servie au titre de la réalisation de l'unité d'enseignement « Prévention et secours de niveau 1 » est versée après réalisation effective de la formation, sous réserve pour l'association agréée d'en justifier. Ces dispositions s'appliquent aux contrats d'engagement de service civique conclus à compter du 13 mai 2021.

► Décret n°2021-567 du 10 mai 2021 modifiant la partie réglementaire du code du service national relative au service civique.

Le Transfert de salariés entre deux associations qui se succèdent dans un lieu n'est pas automatique

La délégation de service public dont bénéficiait la Ligue de l'enseignement pour gérer un centre d'animation ayant pris fin, elle a informé deux de ses salariés du transfert de leur contrat de travail auprès de la structure qui a remporté l'appel à projets pour utiliser le bâtiment où elles travaillaient.

Les salariés ont saisi le conseil de prud'hommes afin d'obtenir la résiliation judiciaire de leur contrat de travail ainsi que le paiement de diverses indemnités et rappels de salaires. Pour la Cour d'appel comme la Cour de cassation, les contrats de travail des salariés n'ont pas été transférés en application de l'article L.1224-1 du code du travail dans la mesure où il existe des différences substantielles entre les activités jusqu'alors exercées par la Ligue de l'enseignement et celles mises en œuvre à sa suite, essentiellement liées au théâtre et à la création artistique. Ainsi, l'entité économique autonome dont la Ligue de l'enseignement assurait auparavant l'exploitation avait perdu son identité, justifiant ainsi l'absence de transfert automatique des contrats de travail.

Dans ce cadre, les salariées étaient bien fondées à demander la résiliation judiciaire de leurs

| Chiffre utiles | | | |
|--|-----------------------------|--|---------------------|
| Le Smic (au 1er janvier 2021) | | | |
| Smic horaire brut | | Smic brut mensuel (pour 35 heures hebdomadaires) | |
| 10,25 € | | 1554,58 € | |
| Frais kilométriques | | | |
| Barème fiscal d'évaluation des frais réels | | | |
| Kilométrage parcouru à titre professionnel en km | | | |
| Puissance fiscale | Jusqu'à 5000 km | de 5001 à 20000 km | au delà de 20000 km |
| 3 cv et moins | d x 0,456 | (d x 0,273) + 915 | d x 0,318 |
| 4 cv | d x 0,523 | (d x 0,294) + 1147 | d x 0,352 |
| 5 cv | d x 0,548 | (d x 0,308) + 1200 | d x 0,368 |
| 6 cv | d x 0,574 | (d x 0,323) + 1256 | d x 0,386 |
| 7 cv et plus | d x 0,601 | (d x 0,34) + 1301 | d x 0,405 |
| d = distance parcourue à titre professionnel en km | | | |
| Taxe sur les salaires 2021 | | Indemnité journalière d'arrêt maladie (50% du salaire) (au 1er janvier 2021) - Montant maximum | |
| Taux | Salaires | 46 € | |
| 4,25 % | Inférieur ou égal à 8 020 € | Montant minimum de gratification de stage | |
| 8,50 % | Entre 8 020 € et 16 013 € | 3,90 €/h | |
| 13,60 % | Supérieur à 16 013 € | | |
| Indemnités de service civique | | | |
| Versement de l'Agence de services et de paiement | | | |
| Versement de l'association | | | |
| Majoration sur critères sociaux | | | |

contrats emportant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

► Cour de cassation, civile, chambre sociale, 12 mai 2021, 19-25.520 et 19-25.521

Pas d'autorité de la chose jugée en cas d'annulation d'une procédure disciplinaire pour erreur de procédure

Une procédure disciplinaire à l'encontre d'un membre a abouti à sa radiation. Ce dernier a contesté la procédure et le juge lui a donné raison en prononçant l'annulation de cette procédure.

Le jugement devenu définitif, le membre au pu recouvrer la qualité d'adhérent de l'association. Cette dernière lui a d'ailleurs reconnu sans équivoque cette qualité en lui réclamant le paiement de sa cotisation annuelle. Elle a ensuite engagé une nouvelle procédure disciplinaire à son encontre, pour les mêmes faits. Le membre a contesté également cette nouvelle procédure en s'appuyant sur le premier jugement. Mais, pour la cour d'appel, le membre n'est pas fondé à se prévaloir de l'autorité de la chose jugée résultant du premier jugement, qui n'a prononcé l'annulation de la première sanction que pour des motifs de procédure, ce qui n'interdisait donc pas à

l'association d'intenter une nouvelle instance disciplinaire pour les mêmes motifs.

Le membre soulevait également la prescription de l'une des fautes qui lui est reprochées. En droit, selon l'article 2219 du code civil, la prescription est un mode d'extinction d'un droit, résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps. L'article 2224 du même code dispose que les actions personnelles ou mobilières se prescrivent par cinq ans, à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu, ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Ces dispositions s'appliquent aux droits subjectifs d'une partie. Or une procédure disciplinaire, engagée par une association contre l'un de ses membres, tend non pas à exercer une action ou à faire valoir un droit subjectif, mais à sanctionner un comportement qu'elle estime fautif, au regard de ses propres règles. Une procédure disciplinaire n'est donc pas soumise aux règles de la prescription extinctive, et peut être intentée a priori sans limitation de durée, à moins que les statuts ou le règlement intérieur de l'association ne créent une telle limitation, ou que le temps écoulé ne porte atteinte aux droits de la défense de la personne qui fait l'objet de la procédure.

► Cours d'appel de Riom, 12 mai 2021, n°RG 19/01506

Nous remercions "association mode d'emploi" de nous avoir donné l'autorisation d'utiliser cet article extrait du n°231 - août-septembre 2021.

La Cité des Associations

► L'équipe de la Cité des Associations reste mobilisée pour vous accompagner au mieux

Permanence téléphonique tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Retrait du courrier pour les associations domiciliées du lundi au samedi

Pour les adhérents, envoyer par mail :

- vos dossiers de renouvellement
sdasilva@marseille.fr

- vos commandes de reprographie
njouval@marseille.fr

- vos commandes PAO
afakirian@marseille.fr

► Vous êtes un porteur de projet associatif, vous avez des questions :

hkacimi@marseille.fr ou jsierra@marseille.fr
ou tél. 04 91 55 33 37 - 04 91 55 38 42

► Retrouvez la Cité des Associations sur sa page Facebook

qui a pour but de promouvoir et relayer les actions, activités et faits marquants des associations adhérentes.

N'hésitez pas à nous contacter pour améliorer votre visibilité !

[facebook.com/citedesassociations](https://www.facebook.com/citedesassociations)

Contact éditeur : cbouvier@marseille.fr

Pour tous renseignements : cite.asso@marseille.fr

Journées info-conseil

Le pôle ressources de la Cité des Associations propose des journées d'information et de conseil aux associations regroupant des partenaires de la vie associative.

Ces journées ont pour but de permettre aux porteurs de projets de rencontrer des spécialistes dans des domaines tels que le juridique, la gestion, les subventions, l'artistique, l'économie sociale et solidaire...

Ces rencontres ont lieu une fois par mois, une plaquette de présentation est éditée en début d'année. Elle reprend la totalité des dates et des partenaires présents.

Deux fois par an, ces journées sont élargies à d'autres

intervenants, ce sont les Salons de l'Information Associative.

Lors de ces salons, nous accueillons des partenaires institutionnels comme la Direction des Impôts pour toutes les questions relatives à la fiscalité des associations, Pôle Emploi qui informe sur les mesures gouvernementales en matière d'emplois aidés, le service association du Conseil Départemental... mais également des partenaires du secteur privé, banques, assurances, mutuelles.

Ces rendez-vous mensuels ont été modifiés pendant la crise sanitaire. Nous avons organisé des rendez-vous téléphoniques pour pouvoir malgré tout répondre aux problématiques des associations.

En dehors de ces journées, le pôle ressources est présent du lundi au vendredi pour vous renseigner.

Juridique

La loi 1901 des associations :

Informations juridiques sur la création, le fonctionnement, les activités, les actions en justice, les responsabilités de l'association et des dirigeants, la dissolution d'une association...

Gestion asso événementiel

Informations pour le développement des associations et la formation des dirigeants associatifs, bénévoles et salariés.

Artistique

Informations sur les spécificités culturelles des associations (le partenariat, le montage des dossiers de subvention, les obligations sociales et fiscales, l'organisation de manifestations et l'emploi).

Petit rappel de quelques dates à retenir

Si vous avez des questions d'ordre juridique, comptable, fiscal, de gestion...

Les permanences d'information et de conseil reprennent, uniquement sur rendez-vous téléphoniques :

- vendredi 21 janvier 2022
- vendredi 25 février 2022
- vendredi 25 mars 2022
- vendredi 29 avril 2022

Merci de prendre rendez-vous auprès du service Pôle Ressources

Houria KACIMI - 04 91 55 33 37

Josée SIERRA - 04 91 55 38 42

Mail : cite.asso@marseille.fr

Dates à retenir

► Carnaval de Marseille le 2 avril 2022

« Marseille en couleurs »

Marseille renoue avec son carnaval sur le Vieux Port ! Et cette année, il sera très coloré !

Venez retrouver le vert de nos collines, le bleu de nos calanques, le rouge de nos toits de briques ou encore le jaune de notre soleil car ce carnaval racontera une histoire : celle de Marseille et de ses couleurs.

Échassiers, fanfares et percussions paraderont tout autour du port, accompagnés de structures roulantes toutes en couleurs. Comédie, danses, chansons et acrobaties se mêleront à la parade avant le final sur scène pour vous proposer un grand spectacle visuel et festif.

Le départ du défilé devrait se faire aux anciennes douanes avec un arrêt devant l'Hôtel de Ville et un final sur scène (Canebière piétonne).

Plus d'informations à venir sur marseille.fr.

► Cycle conférences séniors 2022

3 mars : Être acteur et citoyen de son territoire

2 juin : La sexualité, et si on en parlait ?

6 octobre : Rompre avec la solitude

► Vivacité 11 septembre 2022

Si vous souhaitez participer à Vivacité, merci de nous envoyer un mail à :

cite.asso@marseille.fr

Le petit repère

« Outil de liaison » entre les Associations adhérentes - Magazine gratuit

Responsable SAES : Fabrice DARIETTO

Responsable DSIS/Cité des Associations :

Marie-Christine GUILLAUME

Mise en page : Anouck FAKIRIAN

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie Municipale en janvier 2022

Personne à contacter : Anouck FAKIRIAN

petit-repere@marseille.fr

afakirian@marseille.fr

Tél. 04 91 55 27 62

